

CHARTRE DU CDI

Le CDI (Centre de Documentation et d'Information) accueille l'ensemble des élèves de collège et de lycée. Il offre des espaces dédiés au travail et à la lecture, des ressources documentaires et des postes informatiques pour le travail et la recherche en ligne, ainsi que des informations sur les événements liés à l'orientation et à l'actualité culturelle.

Afin d'en assurer le bon fonctionnement, et une utilisation optimale de tous tout au long de l'année, les professeurs documentalistes vous rappellent que le Règlement intérieur de l'établissement est en vigueur dans ce lieu.

Nous vous remercions de bien prendre connaissance des règles spécifiques au CDI :

- **L'entrée au CDI se fait dans le calme. Les élèves s'installent soit dans l'espace lecture-plaisir, soit dans l'espace de travail.**
- **Les élèves viennent au CDI dans un projet précis : préparer leurs devoirs, effectuer une recherche, lire.**
- **Il faut demander l'autorisation pour accéder aux ordinateurs. Ces derniers sont accessibles uniquement à des fins de recherche et de travail. Les jeux sur l'ordinateur sont interdits, ainsi que leur reconfiguration (changement de fond d'écran).**
- **L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée.**
- **Les élèves s'engagent à ne pas parler fort, à ne pas courir, ni manger ni boire au CDI.**
- **Le prêt est limité à 2 documents pour un délai de 15 jours. Passé ce délai il faut prolonger le prêt auprès des professeurs documentalistes.**
- **Les horaires sont affichés sur la porte d'entrée. Lorsqu'un cours a lieu au CDI, seuls 5 élèves supplémentaires sont autorisés à venir. Des panneaux sont affichés sur la porte d'entrée pour indiquer qu'il y a cours ou que le CDI est complet.**
- **Lorsqu'ils quittent le CDI, les élèves rangent les chaises, ferment leur session sur les ordinateurs et rangent les documents consultés. Il est impératif de ranger correctement les ouvrages utilisés, le rangement se fait par la cote du document, si vous avez un doute n'hésitez pas à demander aux documentalistes. Un livre mal rangé est un livre perdu !**

Les professeurs documentalistes sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans vos recherches, n'hésitez pas à les solliciter !